

# MASTER 1 DROIT PUBLIC

## Parcours « Droit et procédures fiscales de l'entreprise »

### REGLEMENT PÉGAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Philippe LUPPI, Maître de Conférences

Ce Master offre une formation en droit fiscal de haut niveau, complète (couvrant tous les domaines de la fiscalité nationale, européenne et internationale) et pluridisciplinaire (intégrant les données fiscales à toutes les branches de droit utiles à la stratégie fiscale de l'entreprise et à la gestion des contentieux).

Il s'inscrit dans un parcours tubulaire.

### I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit public parcours « droit et procédures fiscales de l'entreprise » se déroule selon les modalités suivantes :

**Article 1 :** Le programme d'enseignement du Master 1 est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé des unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

**Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :**

UE1 : Mobiliser le savoir spécialisé en territorialité des impôts	CM	TD
Fiscalité internationale	30h	15h
Fiscalité européenne	20h	15h
UE2 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité des personnes	CM	TD
Impôt sur le revenu	10h	
Fiscalité du patrimoine mobilier et des prélèvements sociaux	10h	
UE3 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité des entreprises	CM	TD
Principes comptables fondamentaux	20h	
TVA	30h	15h
UE4 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité de la famille	CM	TD
Droit des régimes matrimoniaux	30h	
Droit fiscal des régimes matrimoniaux	10h	
Droit fiscal des successions	20h	
UE5 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité du patrimoine immobilier 1	CM	TD
Fiscalité de l'aménagement urbain	20	
Fiscalité foncière locale	20	
UE6 : Conduire un projet professionnel	CM	TD
Anglais des affaires 1		15h
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire	2h	
Préparation au CV et à l'entretien	5h	

**Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :**

UE7 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité entreprises en développement	CM	TD
Fiscalité des entreprises individuelles et en société	20h	
Fusions acquisitions de sociétés	15h	

UE8 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité de la cession des entreprises	CM	TD
Droit des entreprises en difficulté	30h	
Comptabilité d'engagement, présentation de bilan comptable et fiscal, interprétation des données chiffrées	6h	
UE9 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité patrimoine 2	CM	TD
Fiscalité de la construction et de la gestion de l'immeuble	20h	10h
Imposition sur la fortune immobilière	15h	10h
UE10 : Mobiliser le savoir spécialisé en procédures fiscales	CM	TD
Intelligence artificielle et procédures fiscales	5h	
Principes généraux du contrôle fiscal	10h	
UE11 : Conduire un projet professionnel ou de recherche	CM	TD
Anglais des affaires 2		15h
Journée de formation préalable à la campagne IR	4h	
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire	3h	
Stage à la DDFIP ou sur site		
Stage ou mémoire		

**Article 2 :** Le programme d'enseignement est assorti de mises en situation professionnelle. Les étudiants peuvent effectuer un stage, d'une durée souhaitable de deux mois, encadré par un tuteur enseignant. Le cas échéant, les étudiants peuvent opter pour le mémoire de recherche s'ils le souhaitent.

Les étudiants sont également tenus de participer à la campagne impôt sur le revenu, pendant 4 semaines, organisée sur l'un des sites de la DDFIP.

**Article 3 :** Les étudiants sont tenus à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle. Les étudiants sont tenus de justifier toute absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés.

Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité uniquement en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

## II. Contrôle des connaissances

**Le contrôle des connaissances du Master 1 droit public parcours « droit et procédures fiscales de l'entreprise » se déroule selon les modalités suivantes :**

**Article 4 :** Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

**Article 4.1 :** L'étudiant doit réaliser un stage conventionné de deux mois dans le cadre de l'UE 11 « PPR ». Celui-ci donne lieu à un rapport de stage sans soutenance remis au responsable du master 1. A défaut de stage, l'étudiant rédigera un mémoire sans soutenance sous l'autorité du responsable de master 1 ou d'un membre de l'équipe pédagogique.

**Article 5 :** Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

**Article 6 :** L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

**Article 7 :** Il n'y a pas de note éliminatoire.

**Article 8 :** Vu les dispositions de l'article 3.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal. Il peut toutefois assister aux séances

de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Dans la limite d'une absence injustifiée tolérée, chaque absence injustifiée en cours magistral peut être sanctionnée d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

**Article 9 :** Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

**Article 10 :** Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

**Article 11 :** Le redoublement n'est pas autorisé. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement à titre dérogatoire.

**Article 12 :** Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

**Article 13 :** L'admission dans le Master 1 droit public parcours « droit et procédure fiscale de l'entreprise » entraîne de plein droit l'accès au Master 2 « Droit et procédures fiscales de l'entreprise », et uniquement celui-ci.

## SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT PUBLIC - DROIT ET PROCÉDURES FISCALES DE L'ENTREPRISE

Libellé ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Nbre d'évaluation minimum	Contrôle Continu	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité (CC)
<b>UE 1 : Mobiliser le savoir spécialisé en territorialité des impôts</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Fiscalité internationale		2	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H
Fiscalité européenne		2	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H
<b>UE 2 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité des personnes</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Impôt sur le revenu		1	Non	Oui	CT			Écrit	1h
Fiscalité du patrimoine mobilier et des prélèvements sociaux		1	Non	Oui	CT			Écrit	1h
<b>UE 3 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité des entreprises</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Principes comptables fondamentaux		1	Non	Oui	CT			Oral	
TVA		2	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H
<b>UE 4 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité de la famille</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Droit des régimes matrimoniaux		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit fiscal des régimes matrimoniaux		1	Non	Oui	CT			Oral	
Droit fiscal des successions		1	Non	Oui	CT			Oral	
<b>UE 5 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité du patrimoine immobilier 1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Fiscalité de l'aménagement urbain		1	Non	Oui	CT			Oral	
Fiscalité foncière locale		1	Non	Oui	CT			Oral	
<b>UE 6 : Conduire un projet professionnel</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>Oui</b>						
Anglais des affaires 1		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire			Non		NN				
Préparation au CV et à l'entretien			Non		NN				

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

**SEMESTRE 2 - MASTER 1 DROIT PUBLIC - DROIT ET PROCEDURES FISCALES DE L'ENTREPRISE**

Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Contrôle Continu	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité (CC)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
<b>UE 7: Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité entreprises en développement</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Fiscalité des entreprises individuelles et en société		1	Non	Oui	CT			Ecrit	2H
Fusions acquisitions de sociétés		1	Non	Oui	CT			Ecrit	2H
<b>UE 8 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité de la cession des entreprises</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Droit des entreprises en difficulté		1	Non	Oui	CT			Oral	
Comptabilité d'engagement-présentation de bilan comptable et fiscal-interprétation de données chiffrées		1	Non	Oui	CT			Ecrit	1H
<b>UE 9 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité patrimoine 2</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Fiscalité de la construction et de la gestion de l'immeuble		2	Non	Oui	CC & CT	1	2	Écrit	3H
Imposition sur la fortune immobilière		2	Non	Oui	CC & CT	1	2	Ecrit	3H
<b>UE 10 : Mobiliser le savoir spécialisé en procédures fiscales</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Intelligence artificielle et procédures fiscales		1	Non	Oui	CT			Oral	
Principes généraux du contrôle fiscal		1	Non	Oui	CT			Oral	
<b>UE 11 : Conduire un projet professionnel ou de recherche</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>					
Anglais de affaires 2		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Journée de formation préalable a la campagne IR					NN				
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire					NN				
Stage (2 mois minimum) ou Mémoire de recherche		2	Non	Oui	CT			Rapport/Mémoire	

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&amp;CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté